



**Ofi invest**  
Asset Management

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

# ES OFI INVEST MONÉTAIRE CT

**rapport**  
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE - FCPE

EXERCICE CLOS LE : 30.12.2022

# ■ Sommaire

<b>1. Informations concernant les placements et la gestion .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Rapport d'activité.....</b>	<b>8</b>
<b>3. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....</b>	<b>12</b>
<b>4. Comptes annuels .....</b>	<b>15</b>
4.1 Bilan.....	16
4.2 Hors-bilan .....	18
4.3 Compte de résultat.....	19
4.4 Annexes.....	20
<b>5. Inventaire.....</b>	<b>39</b>

<b>Société de gestion</b>	OFI INVEST ASSET MANAGEMENT 22, rue Vernier - 75017 Paris
<b>Dépositaire et conservateur</b>	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris
<b>Commissaire aux comptes</b>	KPMG SA 2, avenue Gambetta - CS 60055 - 92066 Paris La Défense Cedex
<b>Teneur de comptes</b>	AMUNDI

# Informations concernant les placements et la gestion

## La souscription de parts d'un Fonds commun de placement d'entreprise emporte acceptation de son règlement.

En application des dispositions des articles L. 214-24-35 et L. 214-164 du Code monétaire et financier, il est constitué à l'initiative de la société de gestion :

### • ABEILLE ASSET MANAGEMENT\*

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18.608.050 euros,  
siège social : 14 rue Roquépine - 75008 Paris,  
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 335 133 229.

ci-après dénommée la « Société de gestion »,

un Fonds Commun de Placement d'Entreprise multi-entreprises, ci-après dénommé le « Fonds » ou le « FCPE », pour l'application :

- de divers accords de participation ;
- de divers plans d'épargne entreprise, plans d'épargne de groupe, plans d'épargne pour la retraite collectifs d'entreprise, plans d'épargne pour la retraite collectifs de groupe, plans d'épargne inter-entreprises, plans d'épargne pour la retraite collectifs inter-entreprises ;

dans le cadre des dispositions de la partie III du Livre III du Code du travail.

L'ensemble des sociétés adhérentes est ci-après dénommé l'« Entreprise ».

Ne peuvent adhérer au présent Fonds que les salariés (et anciens salariés, le cas échéant) de l'Entreprise ou d'une entreprise qui lui est liée, au sens de l'article L.3344-1 du Code du travail et conformément aux dispositions de l'article 11 du présent règlement du Fonds.

**Dénomination :** Le FCPE a pour dénomination : « ES Ofi Invest Monétaire CT ».

**Objet :** Le FCPE a pour objet la constitution d'un portefeuille d'instruments financiers conforme à l'orientation définie à l'article 3 ci-après. A cette fin, le Fonds ne peut recevoir que les sommes :

- attribuées aux salariés de l'Entreprise au titre de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise ;
- versées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise, plan d'épargne groupe, plan d'épargne pour la retraite collectif d'entreprise, plan d'épargne pour la retraite collectif groupe, plan d'épargne inter-entreprises, plan d'épargne pour la retraite collectif inter-entreprises y compris l'intéressement ;
- provenant du transfert d'actifs à partir d'autres FCPE ;  
gérées jusque-là en comptes courants bloqués, pour la période d'indisponibilité restant à courir, dès lors que les accords précités le prévoient ;
- gérées jusque-là en comptes courants bloqués et devenues disponibles en application des articles L.3323-2, L.3323- 3 et D. 3324-34 du Code du travail.

\* La société ABEILLE ASSET MANAGEMENT a été scindée au profit de la société OFI INVEST AM en date du 31 décembre 2022, date à laquelle elle a apporté à OFI INVEST AM sa branche d'activité de gestion de portefeuille classique. En conséquence de cette opération, l'OPC a changé la société de gestion au profit d'OFI INVEST ASSET MANAGEMENT (ex. OFIAM), société anonyme au capital de 71 957 490 euros, siège social 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342.

**Classification :** Le FCPE est classé dans la catégorie FCPE Monétaire à Valeur Liquidative Variable (VNAV) Court Terme.

**Objectif de gestion :** Le FCPE a pour objectif de délivrer une performance, diminuée des frais de gestion financière, supérieure à l'€STER capitalisé, tout en assurant une évolution régulière de sa valeur liquidative. Cependant, en cas de très faibles taux d'intérêt du marché monétaire ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion financière ou en cas de hausse significative des taux, la valeur liquidative du FCPE pourrait connaître une variation négative.

**Indicateur de référence :** L'indicateur de référence du FCPE est l'€STER capitalisé. Le taux €STER (European Short-Term Rate) correspond au taux d'intérêt interbancaire de référence calculé par la Banque Centrale Européenne sur la base des prêts en blanc (sans garantie) contractés au jour le jour entre établissements financiers. Il représente le taux sans risque de la zone Euro. Il est publié sur le site internet [https://www.ecb.europa.eu/stats/financial\\_markets\\_and\\_interest\\_rates/euro\\_short-term\\_rate/html/index.en.html](https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html).

La gestion du FCPE n'est pas contrainte par cet indicateur de référence, par conséquent la performance du FCPE pourra s'écarter sensiblement de son indicateur de référence.

### **Stratégie d'investissement :**

#### **Stratégie utilisée**

Le FCPE sera constitué au minimum à 7,5% de l'actif net de titres à échéance journalière et/ou d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis d'un jour ouvrable et/ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis d'un jour ouvrable.

Le FCPE sera constitué au minimum à 15% de l'actif net de titres à échéance hebdomadaire et/ou d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis de cinq ouvrables et/ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis de cinq ouvrables.

Le FCPE ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

#### **Les actifs hors dérivés intégrés**

##### Actions et titres donnant accès au capital

Le FCPE n'aura pas recours à ce type d'instruments.

##### Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCPE pourra investir de 0% à 50% de l'actif net en titres de créances et instruments du marché monétaire de la zone Euro.

Typologie des instruments du marché monétaire utilisés :

- bons du Trésor
- obligations émises par des autorités locales
- certificats de dépôts
- billets de trésorerie
- acceptations bancaires
- titres de créances à court ou moyen terme

Typologie des titres de créances utilisés, dans la limite de 15% maximum de l'actif net :

- Asset Backed Commercial Papers

En terme de taux, la maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance (MMP ou WAM – Weighted Average Maturity – en anglais) sera inférieure ou égale à 60 jours.

La WAM constitue une mesure de la durée moyenne jusqu'à l'échéance de tous les titres détenus par le FCPE, pondérée pour refléter le poids relatif de chaque instrument, en considérant que l'échéance d'un instrument à taux révisable est le temps restant à courir jusqu'à la prochaine révision du taux monétaire, plutôt que le temps restant à courir jusqu'au remboursement d'un principal de l'instrument.

En terme de risque de crédit, la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction (DVMP ou WAL – Weighted Average Life – en anglais) sera inférieure ou égale à 120 jours.

La WAL est la moyenne pondérée des durées de vie restant à courir jusqu'au remboursement intégral du principal du titre.

Par exception, le FCPE pourra investir jusqu'à 50% de l'actif net dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les seules entités publiques ou parapubliques suivantes : l'Union européenne, les

administrations nationales, régionales ou locales des Etats membres ou leurs banques centrales, la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen d'investissement, le mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen de stabilité financière, les autorités centrales ou les banques centrales des pays de l'OCDE, le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque des règlements internationaux.

Conformément à la réglementation applicable, les titres doivent bénéficier d'une haute qualité de crédit.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion. Pour la détermination de la notation de l'émetteur, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres feront l'objet d'une analyse par la société de gestion et seront, le cas échéant, cédés. Ces cessions seront effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans les meilleures conditions de marché possibles dans l'intérêt des porteurs.

Aucun titre éligible au portefeuille n'aura une durée de vie supérieure à 397 jours. La sensibilité du portefeuille sera comprise entre 0 et 0,5.

### Actions et parts d'OPC

Le FCPE pourra également être investi de 50% à 92,5% de son actif net en parts ou actions d'OPC européens relevant de la classification « Monétaire à Valeur Liquidative Variable (VNAV) Court Terme ou « Monétaire à Valeur Liquidative Variable (VNAV) Standard » dont le FCP Ofi Invest ISR Monétaire CT.

### **Les instruments dérivés**

Le FCPE pourra avoir recours dans la limite de 20% maximum de l'actif net à des instruments dérivés.

Conformément à l'objectif de gestion, ces opérations seront réalisées uniquement dans un but de couverture du risque de taux et du risque sur les devises.

- Nature des marchés d'intervention :
  - Réglementés
  - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
  - Taux
  - Change
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
  - Couverture
- Nature des instruments utilisés :
  - Futures : sur taux
  - Options : sur taux
  - Swaps : de taux, de devises
  - Change à terme
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
  - Couverture générale du portefeuille

### **Les instruments intégrant des dérivés**

Le FCPE n'aura pas recours à ce type d'instruments.

### **Les dépôts**

Le FCPE pourra effectuer des dépôts dans la limite de 50% de l'actif net. Des liquidités pourront également être détenues à titre accessoire dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

### **Les emprunts d'espèces**

Le recours à l'emprunt d'espèce par le FCPE est interdit. Le cas échéant, la société de gestion fera ses meilleurs efforts pour remédier le plus rapidement possible à cette situation et ce dans l'intérêt exclusif des porteurs.

### **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

- Nature des opérations utilisées :
  - Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- Nature des interventions :
  - Gestion de la trésorerie
  - Optimisation des revenus du FCP (uniquement dans le cadre des opérations de prises en pension)

La rémunération tirée de ces opérations bénéficiera intégralement au FCPE.

Ces opérations pourront porter sur l'ensemble des titres financiers éligibles au FCPE.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de

la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com). Les opérations de mises en pension ont une durée temporaire de sept jours ouvrables maximum.

Ces opérations sont résiliables à tout moment moyennant un préavis de deux jours ouvrables.

Les risques spécifiques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont décrits dans la rubrique « Profil de risque ».

**Niveaux d'utilisation envisagés et autorisés :**

	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximale d'actifs sous gestion	50%	10%	Non autorisés	Non autorisés
Proportion attendue d'actifs sous gestion	10%	10%	Non autorisés	Non autorisés

**Effet de levier maximum**

Il est rappelé que la somme des engagements et de l'exposition liée à la détention de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés est limitée à 200% de l'actif net (levier brut), et à 100% de l'actif net (levier net).

**Contreparties utilisées**

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCPE, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCPE.

Du fait de ces opérations, réalisées avec ces contreparties, le FCPE supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCPE peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie Profil de risque ci-dessus).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

**Garanties financières**

Dans le cadre de ces opérations, le FCPE peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en valeurs mobilières liquides ou des instruments du marché monétaire liquides émis ou garantis par l'Union européenne, une autorité centrale ou la banque central d'un Etat membre, la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen de stabilité Financière, une autorité centrale ou la Banque centrale d'un pays tiers.

Les garanties reçues par le FCPE seront conservées chez le dépositaire.

**Profil de risque :** Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

**Risques principaux :**

**Risque de perte en capital**

Le FCPE ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

**Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire et la performance du FCPE repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que le FCPE ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les titres les plus formants et que la performance du FCPE ne soit pas conforme à ses objectifs.

**Risque de taux**

Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative du FCPE. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une variation de 1% des taux d'intérêt entraînera une variation inverse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC

### **Risque de crédit**

Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou public ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi le FCPE peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

### **Risque de contrepartie**

Le porteur est exposé, de manière accessoire, à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

### **Risque de performance**

La performance du FCPE peut se révéler inférieure à celle de l'indicateur de référence.

### **Risque lié aux produits dérivés**

Dans la mesure où le FCPE peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCPE est exposé.

### **Risque en matière de durabilité**

Le FCPE est exposé à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Bien que la Société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

### **Risques accessoires :**

#### **Risque de liquidité**

Le FCPE est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCPE, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

#### **Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres**

titres dans lesquels le FCPE investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre

**Durée de placement recommandée :** A partir d'une journée. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage légale des avoirs.

***Pour plus de détails, le règlement est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.
- Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Ofi Invest Asset Management - Service Juridique - 22, rue Vernier - 75017 Paris. [contact.juridique.am@ofi-invest.com](mailto:contact.juridique.am@ofi-invest.com)
- Date d'agrément par l'AMF : 21 mars 2000.
- Date de création du FCPE : 21 mars 2000.

# rapport d'activité

2022 restera dans les mémoires comme l'une des très mauvaises années de ces dernières décennies, avec un krach historique sur les obligations et une correction sur les actions. Avant le déclenchement de la guerre en Ukraine en février, les interrogations portaient sur le caractère durable ou transitoire de l'inflation et sur l'impact du variant Omicron. La guerre en Ukraine, associée à une flambée des prix de l'énergie et des matières premières et à un embargo sur le gaz russe, a bouleversé les perspectives. Face à une inflation élevée et persistante, la plupart des grandes banques centrales se sont engagées avec détermination dans un cycle de hausse des taux directeurs et de réduction de leur bilan. Les effets sur l'inflation se sont fait sentir en fin d'année aux Etats-Unis et tardent encore à se manifester en Europe. Toutefois, anticipant la fin du resserrement des politiques monétaires, les marchés actions ont réduit leurs pertes en fin d'année. Un rebond insuffisant toutefois pour terminer dans le vert tandis que les marchés obligataires confirmaient une année noire. Parmi les rares actifs en hausse en 2022, le pétrole et le dollar se distinguent.

## L'environnement économique :

L'activité économique mondiale a subi un ralentissement généralisé et plus marqué qu'attendu en 2022, avec une inflation qui a atteint des niveaux jamais vus depuis plusieurs décennies. La hausse des prix, le durcissement des conditions financières par la plupart des Banques centrales, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et les effets persistants de la pandémie de Covid ont pesé sur la dynamique économique mondiale.

L'année 2022 a ainsi connu une contraction du PIB américain au premier semestre de 2022, suivi d'un repli dans la zone euro au second semestre, et une persistance du Covid et des confinements en Chine, sur fond de crise grandissante du secteur immobilier. En parallèle, le chômage est au plus bas de l'histoire de la Zone euro à 6,5 % et le plein emploi s'est maintenu aux Etats-Unis. Selon les prévisions d'octobre 2022 du FMI (Fonds Monétaire International), la croissance mondiale devrait ralentir de 6 % en 2021 à 3,2 % en 2022 et 2,7 % en 2023. Dans le détail, la croissance aux Etats-Unis devrait passer de 5,7 % en 2021 à 1,6 % en 2022 pour tomber à 1 % en 2023. Malgré la guerre en Ukraine, la zone euro résiste mieux en 2022 avec une croissance attendue par le FMI de 3,1 % contre 5,2 % en 2021, mais elle risque de tomber à 0,5 % en 2023. Selon ces mêmes prévisions, l'inflation mondiale qui s'est affichée à 4,7 % en 2021, devrait bondir à 8,8 % en 2022, avant de diminuer à 6,5 % en 2023 et 4,1 % en 2024.

## Les Banques Centrales :

L'année 2022 a marqué un tournant majeur dans les orientations des politiques monétaires mondiales. L'inflation n'étant pas maîtrisée et la balance des risques restant orientée à la hausse tout au long de l'année 2022, les banques centrales ont été pressées d'agir, pour éviter que cette hausse des prix ne s'installe de manière durable. Ainsi, les durcissements monétaires se sont généralisés à travers le monde et l'exercice des différents banquiers centraux s'est complexifié. Ils ont réaffirmé, à la fin de l'été, leur volonté de lutter coûte que coûte contre l'inflation et ont, par conséquent, accéléré la hausse des taux directeurs au second semestre.

En un an, la Réserve fédérale américaine (Fed) a opéré une progression spectaculaire de ses taux directeurs : les taux à court terme, qui oscillaient encore entre zéro et 0,25 % en mars, se situent désormais entre 4,25 % et 4,5 %, leur plus haut niveau depuis quinze ans. Il s'agit de la hausse la plus brutale depuis 1980.

De son côté, la Banque centrale européenne (BCE) a annoncé en juillet dernier sa première hausse de taux directeurs depuis 2011 et a fait passer en quelques mois son taux de dépôt de -0,50 % en juin à 2 % fin 2022, un rythme inédit. Le taux sur les opérations de refinancement à court terme est pour sa part remonté à 2,50%, au plus haut depuis fin 2008. La BCE a également indiqué qu'elle allait réduire à compter de mars 2023 son portefeuille de dette accumulée pendant les années de crise.

## Impact sur les marchés financiers :

Sur le marché obligataire, l'année 2022 a été marquée par des mouvements spectaculaires. Face à un choc d'inflation imprévu renforcé par la crise en Ukraine, les banques centrales ont fortement relevé leurs taux, faisant plonger la valorisation des obligations. Ces décisions de politique monétaire impactent directement les taux long terme, dont la tendance haussière s'est amplifiée à partir de la fin de l'été. Cette hausse des taux long terme figure parmi les plus fortes des 40 dernières années. Le taux à 10 ans américain a bondi de 1,40 % en début d'année à 3,87 % fin décembre, frôlant même les 4,5 % en octobre. Le Bund allemand est passé de -0,10 % à 2,57 % sur l'année, tandis que le taux français de l'OAT (Obligation assimilable du Trésor) 10 ans grimpeait de 0,25 % à 3,11 %.

De leur côté, les actions terminent également l'exercice 2022 dans le rouge, confirmant la corrélation inhabituelle des marchés actions et obligataires. Malgré la guerre en Ukraine, l'inflation galopante, la remontée brutale des taux et la crise énergétique, la Bourse de Paris a finalement nettement limité ses pertes à -7,37 % (dividendes nets réinvestis) en 2022. Une performance qui doit

beaucoup au rebond de plus de 15 % depuis son point bas atteint le 29 septembre. La plupart des autres Bourses européennes ont également limité leurs pertes en fin d'année, et l'indice Eurostoxx termine l'année sur une baisse de 12,31 % (dividendes nets réinvestis). En revanche, la résistance des bourses européennes contraste avec la chute de Wall Street, où le S&P 500 a reculé de plus de 20 % (dividendes nets réinvestis, couvert en euro) en 2022 et a enregistré son pire exercice depuis la crise financière de 2008. Mais c'est le secteur technologique, jusqu'ici bénéficiaire des taux d'intérêt proches de zéro, qui a été l'un des principaux contributeurs au repli général. Le Nasdaq à forte coloration technologique a ainsi chuté de plus de 28 % (dividendes net réinvestis). Également dans le rouge, on trouve les secteurs des télécommunications et de la consommation non-essentielle, alors que le secteur de l'énergie a, au contraire, profité de la hausse des cours pétroliers et gaziers.

## LA POLITIQUE DE GESTION

A l'instar de 2021, l'inflation a été une thématique prépondérante en 2022. Mais contrairement à 2021 où elle était considérée comme transitoire, elle est devenue préoccupante en 2022.

L'invasion russe en Ukraine (le 24 février 2022) a conduit à de fortes tensions entre les pays occidentaux et la Russie ce qui a fait augmenter le prix des matières premières et notamment celui du gaz utilisé comme arme stratégique par le Kremlin.

Cet événement s'est ajouté à un contexte de tensions sur les chaînes d'approvisionnement à la suite de la réouverture des économies post Covid-19.

Dans ce contexte, les anticipations d'inflation ont fortement progressé jusqu'à fin avril avant de rapidement corriger au deuxième semestre lorsque les craintes de récession économique sont apparues.

L'ensemble des banques centrales du monde ont réagi en procédant à des augmentations de leurs taux directeurs sauf la Banque du Japon qui est la dernière grande banque centrale à maintenir une politique monétaire accommodante. La Banque Centrale Européenne a été moins réactive que la FED dans sa lutte contre l'inflation en démarrant sa hausse de taux plus tardivement en juillet (+50bp) puis 75bp en septembre et en octobre et 50 bp en décembre 2022. (+2.5% de hausse au total)

Ces événements ont provoqué une forte montée des taux sur le marché monétaire dans un contexte de très forte volatilité. Le monde monétaire est désormais dans un monde de rendement positif quelle que soit la maturité. La courbe des Swaps ESTR s'est fortement pentifiée dès le début 2022 et de manière générale toute la courbe est montée très fortement (sur 1 an, le swap ester 1 mois +248bp fixant à +1.904% au 31/12/22, le SWAP ESTR 1Y + 365BP fixant à +3.115% au 31/12/22).

Les spreads de crédit ont également évolué à la hausse sur la période passant du +6 bp en moyenne sur du 1 an pour une bancaire en moyenne à +28 bp en moyenne aujourd'hui.

Ces deux phénomènes ont entraîné les EURIBORS à la hausse (le 1 an +379 bp à 3.291% au 30/12/22)

Prenant acte du changement de ton des banques centrales (à l'exception de la Banque du Japon) ne considérant plus l'inflation comme transitoire et accélérant le resserrement de leur politique monétaire (qui a conduit à une forte hausse des taux réels), nous avons dès le printemps implémenté dans le fonds des positions de couverture supplémentaires afin de réduire la sensibilité au taux d'intérêt des fonds. La WAM est passée de 46 jours à 4 jours.

Sur la période, la performance du fonds a été de -0,03% pour la part S, -0,43% pour la part A1 et -0,23% pour la part E1 contre -0,02% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devises de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OFI INVEST ISR MONETAIRE CT PART C	42 771 588,36	42 038 695,44
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA ESTR+0.16% 06/12/2022	2 000 000,00	2 005 162,30
ENGIE ZCP 05/05/2022	2 002 558,83	2 000 000,00
COFINIMMO SA ZCP 04/05/22	2 002 400,93	2 000 000,00
ANTALIS SA ZCP 17/06/2022	2 002 097,75	2 000 000,00
CREDIT SUISSE AG LONDON BRANCH CDN 16/06/2022	2 001 841,69	2 000 000,00
HONEYWELL INTERNATIONAL ZCP 19/09/2022	2 001 100,61	2 000 000,00
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA ZCP 06/09/2022	2 000 997,16	2 000 000,00
COFINIMMO SA ZCP 02/08/2022	2 000 950,45	2 000 000,00
COVIVIO ZCP 02/09/2022	2 000 800,32	2 000 000,00

### Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet via le lien : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la Société de Gestion est disponible sur son site internet.

### Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Investment Solutions, étant précisé que jusqu'au 4 juillet 2022, ce service était assuré par Aviva Investors Global Services Limited. A ce titre, elle utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com) et dans le rapport annuel de la société de gestion.

### Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

### Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

### Politique de rémunération

#### Partie qualitative

Abeille Asset Management s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AAM, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, Abeille Asset Management est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com>

#### Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2022, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 14 616 399 euros, hors charges patronales. Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2022 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 389 933 euros, hors charges patronales. Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 0 euros.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2022, 2 171 123 euros concernaient les « cadres supérieurs » (soit 9 personnes au 31 décembre 2022), 3 397 173 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 27 personnes au 31 décembre 2022).

### Effets de levier

Levier brut : 92,2%.

Levier net : 100,1%.

### **Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR**

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 décembre 2022.

### **SFDR**

#### **Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR**

ES OFI INVEST MONÉTAIRE CT n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons que ES OFI INVEST MONÉTAIRE CT ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

#### ***Changement intervenu :***

Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour le but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT a été apportée à la société OFI AM avec date d'effet au 31 décembre 2022.

#### ***Changement à intervenir :***

En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, le FCPE a changé la société de gestion au profit d'OFI INVEST ASSET MANAGEMENT (ex. OFI AM), société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12.

# rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : www.kpmg.fr

## Fonds Commun de Placement d'Entreprise ES OFI INVEST MONÉTAIRE CT

22, rue Vernier - 75017 Paris

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ES OFI INVEST MONÉTAIRE CT constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A.  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directeur et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles et du Centre.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €.  
Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417



**Fonds Commun de Placement d'Entreprise  
ES OFI INVEST MONÉTAIRE CT**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



**Fonds Commun de Placement d'Entreprise  
ES OFI INVEST MONÉTAIRE CT**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Severine Ernest  
KPMG le 27/04/2023 18:27:53

Séverine Ernest  
Associée



# comptes annuels

# BILANactif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>57 376 039,57</b>	<b>56 188 745,88</b>
• INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE ET DES ENTREPRISES LIÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	13 003 689,23	11 021 719,15
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	7 999 508,90	9 514 664,30
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	36 372 724,96	35 652 362,43
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	101,36	-
Autres opérations	15,12	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
<b>Créances</b>	<b>277 538,35</b>	<b>107 277,35</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	277 538,35	107 277,35
<b>Comptes financiers</b>	<b>5 001 732,22</b>	<b>4 481 749,61</b>
Liquidités	5 001 732,22	4 481 749,61
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>62 655 310,14</b>	<b>60 777 772,84</b>

# BILAN passif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	62 873 476,27	58 785 702,88
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-252 648,71	-234 508,83
• Résultat de l'exercice	429,09	-45 755,75
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>62 621 256,65</b>	<b>58 505 438,30</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>116,48</b>	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	116,48	-
<b>Dettes</b>	<b>33 937,01</b>	<b>2 272 334,54</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	33 937,01	2 272 334,54
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>62 655 310,14</b>	<b>60 777 772,84</b>

# HORS-bilan

30.12.2022

31.12.2021

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	8 000 000,00	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	11 374,64	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Crédits d'impôt	-	-
• Produits sur titres de créances	31 281,32	-10 830,73
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>42 655,96</b>	<b>-10 830,73</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-13 374,51	-25 163,13
• Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>-13 374,51</b>	<b>-25 163,13</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>29 281,45</b>	<b>-35 993,86</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-18 796,05	-4 930,34
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	-	-
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV + V)</b>	<b>10 485,40</b>	<b>-40 924,20</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	-10 056,31	-4 831,55
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VII)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV + V +/- VI - VII) :</b>	<b>429,09</b>	<b>-45 755,75</b>

## règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

### Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : Finalim, Bloomberg ou Reuters ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant. Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour.

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle lors de leur acquisition est supérieure à trois mois sont évalués jusqu'à leur échéance au taux de marché, majoré, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle lors de leur acquisition est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice », en linéarisant, sur la durée de vie restant à courir, la différence entre leur valeur d'acquisition et leur valeur de remboursement.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêt sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation publié par la Banque Centrale Européenne.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

## Méthode de comptabilisation

### Mode de comptabilisation des titres

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus. Ceux-ci sont inscrits au compte 1071 : frais de négociation.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement.

### Mode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons de produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des revenus encaissés.

Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Le fonds calcule les intérêts courus conformément aux règles applicables en matière de négociation de titres.

### Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

### Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Toute modification de la rédaction de cet article est soumise à l'accord préalable du Conseil de Surveillance.

Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux/barème	Prise en charge Fonds/Entreprise	
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Part S : 0,15% TTC maximum	Entreprise	
		Part A1 : 0,55% TTC maximum	FCPE	
		Part A2 : 0,55% TTC maximum	Entreprise = 0,40% TTC maximum	Fonds = 0,15% TTC maximum
		Part E1 : 0,35% TTC maximum	FCPE	
		Part E2 : 0,35% TTC maximum	Entreprise = 0,20% TTC maximum	Fonds = 0,15% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,25% TTC maximum	FCPE	
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	de 13 à 156 euros TTC (selon le pays)	FCPE	
Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant	

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

### Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

### Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

Changements intervenus :

01/01/2022 : Mise à jour réglementaire Taxonomie

11/02/2022 : Mise à jour annuelle

armes

17/05/2022 : Mise à jour clause souscripteurs concernés (interdiction de souscription ressortissants russes et biélorusses) ; Mise à jour des liens internet

13/07/2022 : Mise à jour frais courants 2021

03/10/2022 : Changement de dénomination

Changement à intervenir :

01/01/2023 : Changement de société de gestion ; PRIIPS

**Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

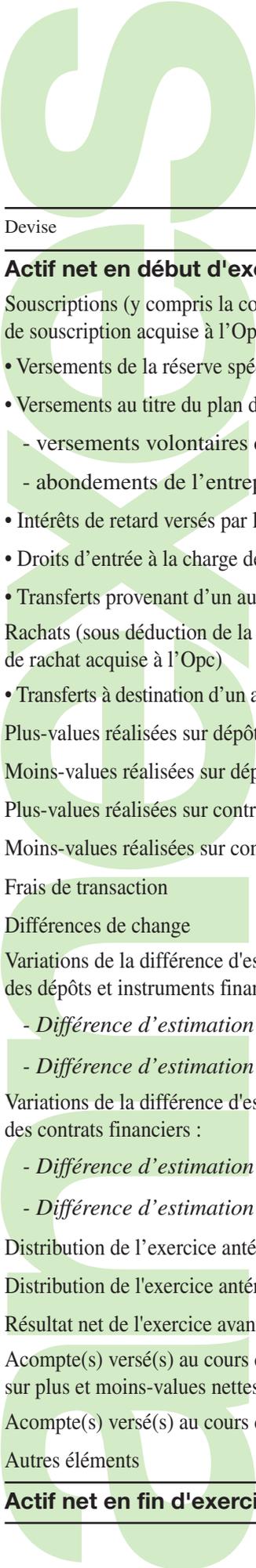
Néant.

**Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

Réinvestissement dans le fonds du résultat net et des plus-values nettes réalisées.


**évolutionactif net**

Devise	30.12.2022	31.12.2021
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>58 505 438,30</b>	<b>54 250 640,76</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc) :	18 178 289,90	17 482 255,46
• Versements de la réserve spéciale de participation	-	-
• Versements au titre du plan d'épargne		
- versements volontaires des salariés	-	-
- abondements de l'entreprise	-	-
• Intérêts de retard versés par l'entreprise	-	-
• Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	-	-
• Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	-	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-14 028 388,65	-12 921 448,55
• Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	-	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-246 644,32	-227 922,55
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-1 095,97	-808,50
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	203 272,82	-36 355,59
- Différence d'estimation exercice N	15 058,59	-188 214,23
- Différence d'estimation exercice N-1	-188 214,23	-151 858,64
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-101,36	-
- Différence d'estimation exercice N	-101,36	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	10 485,40	-40 924,20
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	0,53	1,47
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>62 621 256,65</b>	<b>58 505 438,30</b>

## compléments d'information

### 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

#### 3.1.1. Ventilation du poste "Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées" par société et par nature

Par Société	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Société 1	-	-
Société 2	-	-
Société 3	-	-
Autres Sociétés	-	-
Par nature d'instrument	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Autres instruments	-	-

#### 3.1.2. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

#### 3.1.3. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	11 006 827,03	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	1 996 862,20	-
Autres instruments	-	7 999 508,90

#### 3.1.4. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.5. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	8 000 000,00	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	12 985 341,72	8 017 856,41	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	5 001 732,22
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	8 000 000,00	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois -1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Insts. financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	14 992 629,96	6 010 568,17	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5 001 732,22	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	8 000 000,00	-	-	-	-

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	D1	D2	D3	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres Actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>277 538,35</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	6 107,21
Souscriptions à recevoir	271 431,14
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>33 937,01</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	3 190,83
Débiteurs et créditeurs divers	515,45
Rachat à payer	30 230,73
-	-
-	-
Autres opérations	-

**3.6. Capitaux propres**

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART A1 / 990000122889	50 258,194	4 956 852,06	16 648,9575	1 642 114,79
PART A2 / 990000123019	-	-	-	-
PART S / 990000074269	854 064,2974	11 481 215,71	884 796,4924	11 891 238,97
PART E1 / 990000122899	1 758,1804	1 740 222,13	500,2517	495 034,89
PART E2 / 990000123029	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A1 / 990000122889		4 934,10		-
PART A2 / 990000123019		-		-
PART S / 990000074269		68 861,90		-
PART E1 / 990000122899		2 197,43		-
PART E2 / 990000123029		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A1 / 990000122889		4 934,10		-
PART A2 / 990000123019		-		-
PART S / 990000074269		68 861,90		-
PART E1 / 990000122899		2 197,43		-
PART E2 / 990000123029		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A1 / 990000122889		-		-
PART A2 / 990000123019		-		-
PART S / 990000074269		-		-
PART E1 / 990000122899		-		-
PART E2 / 990000123029		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion restant à la charge de l'Opc (frais fixes) en %  
de l'actif net moyen %

Catégorie de part :

PART A1 / 990000122889	<b>0,40</b>
PART A2 / 990000123019	-
PART S / 990000074269	-
PART E1 / 990000122899	<b>0,20</b>
PART E2 / 990000123029	-

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie de part :

PART A1 / 990000122889	-
PART A2 / 990000123019	-
PART S / 990000074269	-
PART E1 / 990000122899	-
PART E2 / 990000123029	-

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc -

- Ventilation par Opc "cible" :

- Opc 1 -

- Opc 2 -

- Opc 3 -

- Opc 4 -

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital .....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc **36 372 724,96**

- autres instruments financiers -



	30.12.2022	31.12.2021
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	429,09	-45 755,75
<b>Total</b>	<b>429,09</b>	<b>-45 755,75</b>

PART A1 / 990000122889	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-19 927,91	-7 885,76
<b>Total</b>	<b>-19 927,91</b>	<b>-7 885,76</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PART A2 / 990000123019	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PART S / 990000074269	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	23 777,21	-35 923,52
<b>Total</b>	<b>23 777,21</b>	<b>-35 923,52</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PART E1 / 990000122899	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-3 420,21	-1 946,47
<b>Total</b>	<b>-3 420,21</b>	<b>-1 946,47</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PART E2 / 990000123029	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-252 648,71	-234 508,83
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-252 648,71</b>	<b>-234 508,83</b>

PART A1 / 990000122889	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-22 653,09	-9 155,95
<b>Total</b>	<b>-22 653,09</b>	<b>-9 155,95</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART A2 / 990000123019	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART S / 990000074269	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-221 134,49	-221 530,41
<b>Total</b>	<b>-221 134,49</b>	<b>-221 530,41</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART E1 / 990000122899	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-8 861,13	-3 822,47
<b>Total</b>	<b>-8 861,13</b>	<b>-3 822,47</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART E2 / 990000123029	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

**3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCPE au cours des 5 derniers exercices**

Date de création du Fonds : 21 mars 2000.

Devise					
EUR	<b>30.12.2022</b>	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
<b>Actif net</b>	<b>62 621 256,65</b>	58 505 438,30	54 250 640,76	53 020 949,80	44 738 972,82

PART A1 / 990000122889	Devise de la part et de la valeur liquidative : DEVISE 1				
	<b>30.12.2022</b>	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>56 905,1392</b>	23 295,9027	2 530,4289	-	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>98,63</b>	99,06	99,88	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-0,74</b>	-0,73	-0,04	-	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART A2 / 990000123019	Devise de la part et de la valeur liquidative : DEVISE 2				
	<b>30.12.2022</b>	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
<b>Nombre de parts en circulation</b>	-	-	-	-	-
<b>Valeur liquidative</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	-	-	-	-	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

## ES OFI INVEST MONÉTAIRE CT

PART S / 990000074269	Devise de la part et de la valeur liquidative : DEVISE 3				
	<b>30.12.2022</b>	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>4 070 872,6029</b>	4 101 604,7979	3 986 850,6743	3 901 291,7652	3 281 128,7045
<b>Valeur liquidative</b>	<b>13,4649</b>	13,4696	13,5416	13,5906	13,6352
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-0,04</b>	-0,06	-0,03	-0,03	-0,03

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART E1 / 990000122899	Devise de la part et de la valeur liquidative : DEVISE 4				
	<b>30.12.2022</b>	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>2 214,9135</b>	956,9848	9,2251	-	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>990,71</b>	993,04	999,75	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-5,54</b>	-6,02	-0,05	-	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART E2 / 990000123029

Devise de la part et de la valeur liquidative : DEVISE 5

	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
<b>Nombre de parts en circulation</b>	-	-	-	-	-
<b>Valeur liquidative</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	-	-	-	-	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# inventaire au 30.12.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>O.P.C.V.M.</i>						
FR0000985558	OFI INVEST ISR MONETAIRE CT PART C	PROPRE	16 432,00	36 372 724,96	EUR	58,08
<i>Total O.P.C.V.M.</i>				<b>36 372 724,96</b>		<b>58,08</b>
<i>Total Valeurs mobilières</i>				<b>36 372 724,96</b>		<b>58,08</b>
<i>Swap de Taux</i>						
SWAP04026441	1992052112#S_2023010	PROPRE	2 000 000,00	-44,09	EUR	-0,00
SWAP04026439	1992249792#S_2023010	PROPRE	2 000 000,00	-44,95	EUR	-0,00
SWAP04026885	1996243732#S_2023011	PROPRE	1 000 000,00	-22,35	EUR	-0,00
SWAP04028102	2006250082#S_2023012	PROPRE	2 000 000,00	15,12	EUR	0,00
SWAP04028153	2006981732#S_2023013	PROPRE	1 000 000,00	-5,09	EUR	-0,00
<i>Total Swap de Taux</i>				<b>-101,36</b>		<b>-0,00</b>
<i>Liquidités</i>						
<i>APPELS DE MARGES</i>						
	APPEL DE MARGE EUR	PROPRE	101,36	101,36	EUR	0,00
<i>Total APPELS DE MARGES</i>				<b>101,36</b>		<b>0,00</b>
<i>AUTRES</i>						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-515,45	-515,45	EUR	-0,00
	PROV INTCREDCPTDEPCE	PROPRE	4 931,72	4 931,72	EUR	0,01
<i>Total AUTRES</i>				<b>4 416,27</b>		<b>0,01</b>
<i>BANQUE OU ATTENTE</i>						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-30 230,73	-30 230,73	EUR	-0,05
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	5 001 732,22	5 001 732,22	EUR	7,99
	SOUS RECEV EUR SGP	PROPRE	271 431,14	271 431,14	EUR	0,43
<i>Total BANQUE OU ATTENTE</i>				<b>5 242 932,63</b>		<b>8,37</b>
<i>DEPOSIT DE GARANTIE</i>						
	DEPOSIT OTC VERSE	PROPRE	1 175,49	1 175,49	EUR	0,00
<i>Total DEPOSIT DE GARANTIE</i>				<b>1 175,49</b>		<b>0,00</b>
<i>FRAIS DE GESTION</i>						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-1 254,53	-1 254,53	EUR	-0,00

## ES OFI INVEST MONÉTAIRE CT

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 588,39	-1 588,39	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-347,91	-347,91	EUR	-0,00
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-3 190,83</b>		<b>-0,01</b>
<b>Total Liquidités</b>				<b>5 245 434,92</b>		<b>8,38</b>
<b>Creances negociables</b>						
<b>Interets postcomptes.</b>						
XS2565449464	BANK OF MONTREAL ESTR+0.32% 20/09/2023	PROPRE	2 000 000,00	2 002 670,17	EUR	3,20
FR0127742155	BFCM ESTR+0.28% 10/07/2023	PROPRE	2 000 000,00	2 003 569,11	EUR	3,20
FR0127587691	BRED BANQUE POPULAIRE ESTR+0.11% 16/01/2023	PROPRE	2 000 000,00	2 007 288,24	EUR	3,21
FR0127686741	ING BANK NV ESTRCAP+0.3% 27/10/2023	PROPRE	1 000 000,00	1 003 716,64	EUR	1,60
XS2569318269	ROYAL BANK OF CANADA ESTR+0.30% 21/12/2023	PROPRE	1 000 000,00	1 000 612,25	EUR	1,60
<b>Total Interets postcomptes.</b>				<b>8 017 856,41</b>		<b>12,80</b>
<b>Interets precomptes.</b>						
BE6339655266	COFINIMMO SA ZCP 05/01/2023	PROPRE	2 000 000,00	1 999 457,25	EUR	3,19
FR0127734061	COVIVIO SA ZCP 05/01/2023	PROPRE	2 000 000,00	1 999 542,66	EUR	3,19
XS2566361742	ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV ZCP 12/01/2023	PROPRE	1 000 000,00	999 275,66	EUR	1,60
FR0127733600	KERING FINANCE ZCP 22/02/2023	PROPRE	1 000 000,00	997 006,85	EUR	1,59
FR0127637892	KLEPIERRE SA ZCP 02/02/2023	PROPRE	1 000 000,00	998 467,69	EUR	1,59
FR0127197673	SOCIETE GENERALE ZCP 31/01/2023	PROPRE	2 000 000,00	1 996 862,20	EUR	3,19
BE6339024745	SUMITOMO MITSUI BANKING CORPORATION ZCP 30/01/2023	PROPRE	1 000 000,00	998 329,92	EUR	1,59
FR0127616862	UNION FINANCES GRAINS ZCP 27/01/2023	PROPRE	2 000 000,00	1 997 235,84	EUR	3,19
XS2547539556	VATTENFALL AB ZCP 16/01/2023	PROPRE	1 000 000,00	999 163,65	EUR	1,60
<b>Total Interets precomptes.</b>				<b>12 985 341,72</b>		<b>20,74</b>
<b>Total Creances negociables</b>				<b>21 003 198,13</b>		<b>33,54</b>
<b>Total ES OFI INVEST MONÉTAIRE CT</b>				<b>62 621 256,65</b>		<b>100,00</b>